

MaPrimeRénov' : LES BARÈMES EN 2020 POUR LES TRAVAUX INDIVIDUELS (au 29/01/2020)

Plafonds de ressources hors Ile-de-France

Nombre de personnes du ménage	Très Modestes	Modestes	Ménages aux Revenus Intermédiaires*	Ménages aux Revenus les Plus Élevés*
	1	14 879 €	19 074 €	27 706 €
2	21 760 €	27 896 €	44 124 €	> 44 124 €
3	26 170 €	33 547 €	50 281 €	> 50 281 €
4	30 572 €	39 192 €	56 438 €	> 56 438 €
5	34 993 €	44 860 €	68 752 €	> 68 752 €
6			81 066 €	> 81 066 €
Par personne supplémentaire	+4 412 €	+5 651 €	+12 314 €	
	MaPrimeRénov'		Crédit d'impôt résiduel (puis prime en 2021)	
	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes	Autres ménages jusqu'au décile de revenus 8	Déciles de revenus 9 et 10

Travaux individuels (en maison individuelle ou logement collectif)				
PAC géothermique, capteurs horizontaux et verticaux (critères actuels)	10 000 €	8 000 €	4 000 €	0 €
Chaudière à granulés (avec régulation classe IV au moins, et associée à un silo de stockage des granulés, neuf ou existant, volume minimum de 225 L)	10 000 €	8 000 €	4 000 €	0 €
Chauffage solaire combiné (critères en cours de définition)	8 000 €	6 500 €	3 000 €	0 €
Chaudière à bûches (avec régulation classe IV au moins, et associée à un ballon tampon, neuf ou existant)	8 000 €	6 500 €	3 000 €	0 €
PAC air/eau (critères actuels)	4 000 €	3 000 €	2 000 €	0 €
Chauffe-eau solaire individuel (critères en cours de définition)	4 000 €	3 000 €	2 000 €	0 €
Ventilation double flux	4 000 €	3 000 €	2 000 €	0 €
Poêles à granulés, cuisinières à granulés (FV7* ou équivalent)	3 000 €	2 500 €	1 500 €	0 €
Poêle à bûches, cuisinières à bûches (FV7* ou équivalent)	2 500 €	2 000 €	1 000 €	0 €
Partie thermique d'un équipement PVT eau (critères en cours de définition)	2 500 €	2 000 €	1 000 €	0 €
Foyer fermé, insert, à bûches ou granulés (FV7* ou équivalent)	2 000 €	1 200 €		
Chaudières gaz à très haute performance énergétique (pour les bâtiments non raccordés à un réseau de chaleur vertueux aidé par l'ADEME)	1 200 €	800 €	0 €	0 €
Raccordement aux réseaux de chaleur et/ou de froid, en métropole et outre-mer (critères actuels)	1 200 €	800 €	400 €	0 €
Chauffe-eau thermodynamique (critères actuels)	1 200 €	800 €	400 €	0 €
Isolation des murs par l'extérieur (critères actuels)	100 €/m ²	75 €/m ²	50 €/m ²	25 €/m ²
Toitures terrasses (critères actuels)	100 €/m ²	75 €/m ²	50 €/m ²	25 €/m ²
Isolation thermique des parois vitrées (en remplacement de simple vitrage, critères actuels)	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement	0 €
Isolation des rampants de toiture / plafonds de combles (critères actuels)	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	10 €/m ²
Isolation des murs par l'intérieur (critères actuels)	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	10 €/m ²
Audit énergétique (critères actuels)	500 €	400 €	300 €	0 €
Dépose de cuve à fioul (critères actuels)	1 200 €	800 €	400 €	0 €
(OM) Protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnement solaires (critères actuels)	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	0 €
Plafonds d'aides	20 000 € sur 5 ans par logement		4 800 € pour un couple + 120 € par personne à charge entre le 01/01/2016 et le 31/12/2020	

Plus aucune prime ou crédit d'impôt résiduel sur l'isolation des combles et des planchers bas